

**ATELIER DE MUSIQUE DE
STEFANO CIRRITO
2024/25**

Stefano Cirrito
La Levratte 18
1260 Nyon

stefano.cirrito@gmail.com
www.musiquegeneve.com

Elève

Nom: Prénom:

Date de naissance: Adresse:

No postal : Ville : Pays :

Elève/ Représentant légal

Nom : Prénom :

Date de naissance : Adresse :

No postal : Téléphone portable :

E-mail : Autre tel. éventuel :

Cours Instrument : jour : horaire :

- cours d'instruments en individuel 30 min par semaine CHF 1550-
- cours d'instruments en individuel 45 min par semaine CHF 2250-
- cours d'instruments en individuel 60 min par semaine CHF 2800-
- cours collectifs d'instruments 45 min par semaine CHF 1100-
- période d'essai de quatre cours : 200 CHF (déduits en cas d'inscription)
- ensemble de clarinette

frais d'inscription CHF 50 -

contribution supplémentaire pour les cours à domicile

Stefano Cirrito peut utiliser des images ou des vidéos où vous apparaissez pour son matériel didactique, d'information et publicitaire.

OUI

NO

J'ai lu et accepte les conditions générales

Lieu et date : Signature :

- L'inscription est valable pour toute l'année scolaire
- L'inscription est valable pour la période d'essai

L'inscription ne se reconduit pas automatiquement d'une année à l'autre.

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année dans la mesure des places disponibles.

En cas d'inscription en cours d'année, le prix est dégressif.

Le paiement de l'inscription annuelle s'effectue en deux fois : **9 septembre 2024** et **31 janvier 2025**.

Le paiement du cours d'essai ou de la période d'essai sont menés avant ou au début des cours.

Pendant l'année des cours de musique d'ensemble seront organisés, auxquels les élèves pourront participer gratuitement.

En cas de départ en cours d'année, l'écolage annuel est dû intégralement. Aucun remboursement n'est effectué en cas d'absence du participant, sauf sur présentation d'un certificat médical (maximum 2).

Toutefois, occasionnellement, sera organisée des journées de récupération où l'étudiant s'il veut, sera en mesure de récupérer la leçon perdue (maximum 3).

En cas d'impossibilité de la part de l'enseignant de participer à un cours, l'élève sera prévenu à l'avance.

Le cours sera rattrapé dans les meilleurs délais (avec accord de l'élève) ou remboursée.

Les cours annuels n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires en vigueur dans les cantons de Genève, ni pendant les jours fériés officiels (Jeûne genevois ou Jeûne fédéral, 1er mai, pont de l'Ascension, lundi de Pentecôte).

Dans le cas des situations exceptionnelles qui empêchent les activités en présence (ex. confinement pandémie), les cours se dérouleront par visioconférence.

Début des ateliers/cours :

09 septembre 2024

Vacances d'octobre: du 21 au 25 octobre 2024

Vacances de Noël : du 23 décembre 2021 au 3 janvier 2025

Vacances de février du 24 au 28 février 2025

Vacances de Pâques : du 12 avril 2025 au 2 mai 2025

Fin des ateliers/cours : lundi 16 juin 2025

Les cours n'auront pas lieu les Jeûne fédéral 16 septembre , 1er mai, 29 et 30 mai (pont de l'Ascension) et le 9 juin 2025 (Pentecôte).

J'ai lu et accepte les conditions générales

Lieu et date : Signature :